



PRÉFET DE L'ESSONNE

Le Préfet

Evry – Courcouronnes, le 16 avril 2020

Le préfet de l'Essonne

à

Monsieur Gérard BIREBENT,
représentant de l'USR-CGT 91
Monsieur Daniel ROUSSEAU,
représentant de l'UDR-FO 91
Madame Anne Marie ROUSSEL,
représentante de la FGR-FP 91
Madame Mireille BRETON,
représentante de la SFR-FSU 91
Madame Carine LYON, représentante de
l'UDRIS-Solidaires 91
Monsieur Michel GABET, représentant
de l'UD-UNSA retraités 91

Objet : Réponse de l'Etat à l'épidémie de covid-19

Réf : votre courrier du 14 avril 2020

Dans votre courrier du 14 avril, vous m'indiquez souhaiter plus de précisions quant aux réponses que je vous ai apportées dans mon courrier du 6 avril et vouloir attirer mon attention sur un certain nombre de points relatifs à la réponse de l'Etat à l'épidémie de covid-19.

En premier lieu, concernant le matériel de protection sanitaire, les chiffres que je vous ai fait parvenir ne sont pas une donnée abstraite, mais une réalité bien concrète pour tout le personnel soignant à l'hôpital comme en EHPAD, ainsi que pour les aides à domicile, qui bénéficient depuis le début de la crise des livraisons faites par l'ARS. Le rythme des distributions se poursuit et s'intensifie. Elles permettent au personnel des EHPAD et des hôpitaux de poursuivre leur travail. Depuis le début de la crise sanitaire, plus de 500 000 masques ont été distribués en 4 vagues successives renouvelées tous les lundis aux établissements de santé, établissements médico-sociaux et EHPAD du département. De nouveaux dons à hauteur de 15 000 masques de protection ont été réceptionnés durant la semaine qui vient de s'écouler. Par ailleurs, un appel aux dons de surblouses que j'ai lancé a permis d'en réceptionner 1 166 en provenance des magasins de bricolage, de peinture, de carrosserie et des cantines du département. A cela s'ajoutent les commandes effectuées par le Conseil régional et le Conseil départemental, qui sont redistribuées au personnel de santé du département.

Le contexte est marqué par une pénurie mondiale de matériel de protection qui touche l'ensemble des pays actuellement frappés par l'épidémie de covid-19. En dépit de cette pénurie, nous avons été en mesure, grâce à la solidarité de nos concitoyens mais également grâce au travail des services publics, de fournir le plus de matériel de protection possible au personnel hospitalier et aux personnes travaillant dans les EHPAD du département et même de bâtir des circuits d'approvisionnement fiables et réguliers, qui ont abouti à une situation globale bien stabilisée.

Ainsi, concernant les tests de dépistage, 2 000 kits de tests de dépistage de type PCR ont été livrés à 15 EHPAD prioritaires du département, pour une première vague de distribution. 48 EHPAD ont été

identifiés comme prioritaires pour les prochaines livraisons de tests, d'ici la fin de la semaine prochaine. Les EHPAD pourront bénéficier de l'appui du laboratoire de l'AP-HP de Garches, avec la possibilité d'avoir un renfort de la part du laboratoire Cerballiance, à Lisses, afin d'effectuer ces tests. Comme vous pouvez le constater, les tests de dépistage font partie intégrante de la réponse de l'Etat à l'épidémie de covid-19.

Les EHPAD les plus en difficulté en termes de personnel ont été renforcés par des professionnels de santé et du personnel administratif. Ce sont ainsi 24 infirmières de l'Education nationale qui ont pris des postes en renfort dans les EHPAD. Grâce à elles, notamment, les tests de dépistage pourront être effectués dans les meilleurs délais. Par ailleurs, la préfecture et d'autres administrations déconcentrées de l'Etat ont mis à disposition des agents volontaires pour venir en renfort sur les postes administratifs au sein des EHPAD. Douze agents de la préfecture se sont portés volontaires pour rejoindre les EHPAD du département qui en avaient exprimé le besoin, et certains ont déjà été affectés sur des postes administratifs.

La situation de l'Essonne en matière de lits de réanimation et de lits de soins critiques est en train de s'améliorer, grâce à un plus grand nombre de sortie d'hospitalisation. Nos capacités sont actuellement en augmentation (33 lits de réanimation et 49 lits de soins critiques disponibles). Tous les malades nécessitant des soins de réanimation peuvent en bénéficier et aucune sélection des malades n'est effectuée dans les hôpitaux du département. Le choix de réanimer ou non un patient appartient au médecin réanimateur et à la famille du patient. En aucun ce choix n'est dicté par un manque de matériel ou de lits d'hôpital.

Il ne m'appartient pas de commenter la stratégie d'offre de soins menée par les gouvernements successifs. Je me bornerai simplement à remarquer que le nombre de lits auquel vous faites référence ne sont pas des lits de réanimation ou de soins critiques mais des lits d'hospitalisation tous services confondus. En aucun cas cela aurait signifié 600 lits de réanimation supplémentaires. Les transferts de patients sont nécessaires afin de mieux répartir la charge de travail sur l'ensemble des services hospitaliers du territoire national. Plus que le révélateur de dysfonctionnements locaux en matière d'offre de soins, ils sont à l'inverse une preuve de la solidarité nationale qui anime le pays, ainsi que de la solidité de nos infrastructures et l'efficacité de notre réponse.

Contrairement à ce que vous indiquez dans votre courrier du 14 avril, je vous ai bien fait parvenir des informations sur les mesures prises en faveur de la protection des services d'aide et d'accompagnement à domicile. Comme l'ensemble de la chaîne des professionnels de santé, les services d'aide et d'accompagnement à domicile bénéficient de livraisons régulières de matériel de protection, à hauteur de 9 950 masques par semaine. La revalorisation des salaires du personnel d'aide et d'accompagnement à domicile ne relève pas de l'Etat, mais de leur employeur, qui sont en grande majorité les communes, à travers les CCAS, des associations ou des entreprises commerciales. Les personnes isolées à leur domicile sont prises en charge par le CCAS de leur commune, dont c'est le premier rôle.

L'augmentation du nombre de décès sur le département a conduit à une saturation des opérateurs funéraires. C'est dans ce contexte, lorsque le délai d'inhumation ou de crémation est trop important, que les personnes décédées sont transférées vers le dépositaire de Rungis et désormais celui de Wissous.

L'épidémie que nous traversons actuellement est inédite par son ampleur mondiale et par les réponses qu'elle nécessite. A cet égard, les services de l'Etat, que ce soit au sein des administrations centrales ou bien dans les administrations déconcentrées, travaillent de manière soutenue et avec efficacité, en coopérant pleinement avec les collectivités territoriales, les entreprises et les associations. Notre action ne se limite pas au volet sanitaire, mais inclut également l'activité économique du département, qui bénéficie de mes services et de ma part d'un suivi extrêmement resserré et régulier, ainsi que l'accompagnement social des personnes en difficulté.

Le préfet


Jean-Benoît Albertini